vzw - AIB-VINÇOTTE Belgium - asbl
Siège d'exploitation: Jan Olieslagerslaan 35 ▪ 1800 Vilvoorde
Tél +32(0)2 674 57 11 ▪ fax +32(0)2 674 59 59 ▪ info@vincotte.be ▪ www.vincotte.com
Siège social: Diamant Building ▪ Boulevard A. Reyerslaan 80 ▪ B-1030 Bruxelles

VINÇOTTE

Safety, quality and environmental services

Rapport n°: P0389400 2/8

F 076029

Rési. Code: 1

☐ Antwerpen - Limburg : Tél.: 03 221 86 11
☐ Brabant : Tél.: 02 674 57 11
☐ Oost & West Vlaanderen : Tél.: 09 244 77 11
☒ Wallonie : Tél.: 081 432 611

PROCÈS-VERBAL D'EXAMEN DE CONFORMITÉ ET/OU DE VISITE DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE À BASSE TENSION

Membre n°: ..... **Demandeur:** .....

Responsable des travaux:	Installation:	Propriétaire/gestionnaire:
Nom, Prénom: DEUIVIER	Nom, Prénom: APPARTEMENT 2ème	
	Adresse: RUE BRIXHE 15	
N° carte d'identité:	CP + Commune: 4900 SPA	
N° TVA: BE 652 570 864	Tél: . . . /	

Bases de l'examen: ○ Règlement Général sur les Installations Electriques (RGIE) ○ RGPT ○ .....

○ Art 270	○ mise en usage ○ mobile	○ modification ○ temporaire	○ extension	☒ Art 86	○ Art 271bis	☒ Unité d'habitation
				○ Art 87	○ Art 278	② Unité de travail domestique
☒ Art 271	○ périodique	☒ contrôle	○	○ Art 88	○ Art	③ Parties communes
○ Art 276	○ renforcement	○ Art 276bis : vente d'une unité d'habitation		○ Art	○ Art	④ Unité de travail

Données générales de l'installation électrique:

Données distributeur	EAN	☒ EAN non communiqué	○ ~~Compt kWh non placé~~
	Compt. kWh n°: 50 14 5377 Index jour: 1875 nuit: /	○ Compt. kWh exclusif nuit: n°: 6082098 Index nuit: 30358	
	Protection branchement (A): ○ 20 ☒ 25 ○ 32 ○ 40 ○ 50 ○ 63 ○ 80 ○ 100 ○		
Données installation	Conçue pour U_N: ○ 230V ○ 3x230V ☒ 3N400V ○	Type de prise de terre:	
	Courant nominal maximum (A): ○ 20 ○ 25 ○ 32 ☒ 40 ○ 50 ○ 63 ○ 80 ○ 100 ○	○ boucle de terre ☒ barres / piquets	
	Câble d'alimentation tableau principal: 4 X 6 mm² - Type: EXISTANT	○	
Description installation ○ Voir annexe(s)	○ Dispositif diff. gén.: 40 A / 300 mA	Nombre de tableaux: 2	Nombre de circuits terminaux: .....
	VOIR SCHEMAS ELECTRIQUE EN ANNEXE		

Mesures - tests - contrôle visuel - scellés:

☒ Contacts Dir. ☒ Contacts Indir. ☒ Montage ○ Appareils ☒ Matériel ☒ I>/section ☒ Schémas ☒ Contrôle bcl de défaut
☒ Résistance de dispersion de la prise de terre: 28 Ω ☒ Isolement général: >1 MΩ ☒ Continuité de terre ☒ Test dispositif diff.
Le dispositif différentiel général: ○ était plombé ☒ a été plombé ○ n'a pas été plombé ○ ne peut pas être plombé

Infractions - Remarques (pour la signification des codes éventuels: voir au verso)

Infractions Nouvelle installation ○ Néant	NEANT	Visa GRD:
Infractions Installation existante ○ Néant		Mandataire GRD: Nom:
Remarques ○ Néant		Visa:

Conclusion(s):

○ La nouvelle installation [est conforme] ~~n'est pas conforme~~ au RGIE.
○ ~~L'installation existante est conforme n'est pas conforme au RGIE.~~

L'installation électrique doit être recontrôlée avant le 23.11.2024 (*) ☒ par le même organisme de contrôle (**)
(*) délai prescrit sous réserve de modification de la réglementation

Pour le Directeur Général: Signature

Agent visiteur:
Nom: ..... Agent n°: 3894 Date: 23/11/2009
Annexe(s): ☒ Schéma(s) de position: 2 ☒ Schéma(s) unifilaire(s): 2 ○ .....

Ce procès-verbal doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et ce dossier doit renseigner toute modification de l'installation.
Le Service Public Fédéral Economie doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité.
(**) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de cette nouvelle visite de contrôle, après max. 1 an, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

TS 001 0 1 21